

Je comprends que les membres du Parti conservateur ne veuillent pas intervenir parce qu'ils ont honte. J'aurais honte aussi si je prenais ces mesures à l'égard de ceux qui ont moins d'argent que moi. Je peux compatir. J'aurais honte aussi.

**Une voix:** Je n'ai pas honte.

**Mme Marleau:** Le député d'en face me dit qu'il n'a pas honte. C'est une exception, je crois. Sinon, pourquoi ne prennent-ils pas la parole pour défendre leur position et ne disent-ils pas pourquoi ils vont traiter ainsi tous ces pauvres gens?

Je voudrais vous remercier, madame la Présidente, pour votre patience, et je voudrais vous demander de faire tout en votre pouvoir pour convaincre le gouvernement d'être équitable et d'agir honorablement à l'égard de nos pauvres.

**M. Bob Wood (Nipissing):** Madame la Présidente, je suis ravi d'avoir la possibilité de dire ce que je pense du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Comme vous le savez, le Régime a été créé en 1966 pour permettre au gouvernement fédéral de conclure des ententes de partage des frais avec les provinces, afin de fournir des services d'aide sociale aux Canadiens dans le besoin.

Que fait le projet de loi? Il réaffirme, à mon avis, l'objectif que le gouvernement poursuit depuis maintenant sept ans, c'est-à-dire de tailler en pièces le filet de sécurité sociale que le pays a mis des décennies à tisser, pendant qu'il essaie de réduire au petit bonheur la dette et le déficit qui ne tient aucun compte de la dette et des déficits énormes que nous avons au niveau social. Bien gouverner, c'est savoir trouver un juste équilibre entre les possibilités qui s'offrent à l'économie et les impératifs de la justice sociale.

Le projet de loi présenté au nom du ministre des Finances donne suite à une mesure qui a été annoncée dans le budget de 1991. Elle privera les provinces touchées, le gouvernement fédéral le reconnaît, de plus de 2,2 milliards en paiements de transfert fédéraux pendant cinq ans se terminant en 1996.

Pour leur part, les provinces en question—l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique—s'attendent à des pertes beaucoup plus élevées en dollars réels. Peu importe les chiffres, au bout du compte ce sont les mêmes qui pâtissent. Il se trouve que les provinces visées par ces mesures de restriction abritent à peu près la moitié des familles pauvres au Canada; 54 p. 100 des bénéficiaires d'aide sociale en vertu du RAPC y vivent.

C'est donc la majorité de la population la plus vulnérable au Canada qui sera la plus durement touchée. Lim-

### *Initiatives ministérielles*

pact de cette mesure va évidemment s'ajouter aux répercussions d'une disposition semblable qui avait été adoptée dans le budget 1990 et qui ralentit la croissance des mêmes paiements de transfert du RAPC pour 1991 et 1992.

Quelles dépenses le gouvernement fédéral entend-il comprimer par cette mesure? J'y vois une opération un peu louche. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage également avec les provinces le coût des nécessités de base, comme la nourriture, le logement, les vêtements, les services d'utilité publique et les articles ménagers, dont ont besoin les membres les plus démunis de notre société.

Seul un Conservateur pourrait insinuer que ces programmes essentiels sont un luxe ou constituent des dépenses frivoles. Voilà ce qu'il faut conclure du projet de loi C-32. Le RAPC permet d'offrir des services aux enfants qui sont dans des centres d'accueil et qui ont besoin de protection parce qu'ils sont maltraités ou abandonnés, aux personnes handicapées physiquement ou mentalement, aux familles monoparentales, aux personnes âgées, aux chômeurs, aux familles ou aux personnes en difficulté, aux travailleurs à faible revenu et aux femmes victimes de violence.

• (1620)

S'agit-il là de personnes qui ont le loisir de se serrer la ceinture, comme ne cesse de nous le répéter le ministre des Finances? Les services fournis dans le cadre du RAPC comprennent les soins dentaires, les services essentiels pour les personnes handicapées, les familles d'accueil pour les enfants maltraités, les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence, les services de garderie subventionnés pour les familles à faible revenu. De nombreux Canadiens reconnaissent que le gouvernement fédéral a des responsabilités financières à assumer, mais celui-ci semble-t-il gaspiller ou dilapider des fonds en investissant dans ces programmes? Pas précisément. Je suis d'ailleurs certain que le plupart des Canadiens sont de cet avis.

Les compressions prévues dans le projet de loi C-32, en elles-mêmes, condamnables, prouvent encore une fois à l'ensemble du pays que le gouvernement a choisi de s'en prendre aux plus vulnérables de notre société. Elles rappellent à tous que, pour les gagne-petit, les temps sont vraiment très durs en régime conservateur. Elles montrent à ceux qui ont aujourd'hui besoin de l'aide que le gouvernement entend d'abord mener sa croisade contre le déficit. Elles leur rappellent aussi que le gouvernement continuera de s'attaquer, en priorité, uniquement au problème du déficit.